



2^{ème} réunion négociation intéressement UES Schindler:

La direction augmente de 20 € le montant max de la prime- sans rire !

Vélizy, le 27 mai 2024

Réunion #2 pour un nouvel accord sur l'intéressement pour les trois années à venir sur le périmètre de l'UES avec les filiales intégrées. La réunion s'est déroulée via Teams. Voici le compte-rendu synthétique de cette réunion.

Direction : Claire Kahn-Potier et David Koginsky

Délégation CGT : Franck Mascazzini, Séverine Esvan, Nadia Bokobza et Adrien Pettré (DSC)

Délégation FO : Samuel Mérieau, Thierry Lécuse et Hélène Martin (DSC)

Délégation CFDT : Vincent Cavero, David Van den Bosch, Arnaud Charvolin et Sébastien Cwiklinski (DSC)

Introduction par la direction rappelant les éléments proposés par la direction lors de la 1^{ère} réunion. Le projet de la direction se résume à une enveloppe forfaitaire de 900 000 €, portée à 1 200 000 € en cas de « *surperformance* ».

Des propositions de la CFDT et de la CGT sont parvenues à la direction (nous sommes les seuls à avoir envoyé nos propositions à tous les participants à la négociation).

Aucune proposition de FO (alors qu'ils sont signataires de tous les accords intéressement, et des objectifs qui vont avec, depuis 3 ans – il semblerait que tout d'un coup, ils se sont rendus compte que c'était une arnaque).

Les organisations syndicales présentent leur position.

CFDT (leur proposition projetée) : voir leur proposition sur notre site.

CGT : Présentation synthétique de notre position (déjà diffusée) : un accord d'intéressement permet le versement d'une prime de partage de la valeur majorée. Puisque la direction répète qu'elle veut reconnaître la performance des équipes et des salarié-e-s, alors elle doit verser une prime de partage de la valeur. Nous revendiquons une prime de 3 000 € pour chaque salarié-e.

Direction :

Intéressement lié à des objectifs, donc direction refuse le principe de versement d'une prime de partage de la valeur. Rappelle que l'accord doit être conclu avant le 30 juin 2024 pour que ce soit effectif.

La direction va répondre sur la proposition de la CFDT, et faire une proposition avec objectif de signer avant le 31 mai. Impossibilité de communiquer une projection chiffrée RM, BFR et NPS pour 2025 et 2026 (alors que c'était le cas les années précédentes, mais maintenant, ils ne sont plus capables de le faire).

Proposition direction :

- Maintien des répartitions pour chaque critère : résultat de management (RM) 60 %, fond de roulement (BFR) 20 % et NPS 20 %.
- une clause de revoyure annuelle pour réviser les objectifs ;

2 millions € de redressement fiscal en 2022 !!

Le secrétaire du CSE-C (CFDT) a rappelé que lors de l'expertise sur les comptes de l'entreprise, il a été découvert qu'en 2022, Schindler a dû s'acquitter d'un redressement fiscal de l'ordre de 2 millions d'€ (dépassement des limites de *fees* – c'est-à-dire les transferts de trésorerie vers le groupe via des redevances diverses). Schindler France avait largement dépassé le plafond autorisé. Réponse du PDG en CSE-C : il préfère un redressement fiscal, mais donner le fric au groupe et aux actionnaires plutôt que de distribuer aux salarié-e-s.

- Rendre les objectifs indépendants (alors que dans la 1^{ère} proposition, l'objectif RM était prioritaire pour déclencher les 2 autres. Exemple atteinte NPS = enveloppe de 180 000 déclenchée (soit 72 € par salarié-e !!!!).
- Revoir critère atteinte NPS et seuil de déclenchement (100 % au lieu de 105 %)
- Seuil BFR à 0, et non plus à -6 millions.
- RM : pas de modification des critères (à fin avril, 92 % du RM prévu).
- En cas de surperformance, l'enveloppe maximale passerait à 1 250 000 € au lieu de 1 200 000 € (**soit 20 € de plus maximum par salarié-e !!!**).

À l'issue de la réunion :

- Soit quelqu'un signe, alors l'accord d'intéressement est validé pour fin mai
- Soit de nouvelles propositions et la discussion se poursuit en juin avec comme limite une signature avant le 30 juin 2024.

Surtout, la direction a réaffirmé que le volume global de l'enveloppe était verrouillé et qu'elle refusait en l'état de revoir sa copie.

On reproche souvent à la CGT de ne rien signer...

Mais la question se pose : pourquoi signer un accord qui ne propose que des clopinettes ?

Depuis 3 ans, les deux organisations syndicales CFDT et FO ont signé les accords d'intéressement et les objectifs, avec le même prétexte : c'est toujours mieux que rien. Et maintenant, après 3 années à zéro, c'est la DRH qui reprend le même argument : 490 € maximum, c'est mieux que rien.

Mais il n'y a aucune garantie d'obtenir cette prime, puisque c'est la direction qui a tous les leviers, qui définit les budgets et les objectifs. Encore une fois, c'est une carotte pour nous faire cavalier.

Du 03 au 06 juin prochain, vous allez voter pour élire vos représentant-e-s pour les 4 prochaines années.

La négociation sur l'intéressement illustre le choix qui est proposé :

- **Continuer à accompagner la direction et à signer chaque accord qu'elle propose, en lui laissant les mains libres pour faire ce qu'elle veut ?**
- **Nous regrouper, reconstruire la solidarité entre les salarié-e-s pour imposer à la direction d'autres choix : reconnaître l'implication et notre rôle central dans la production des richesses que la direction distribue largement aux actionnaires ?**

La direction va regarder avec attention les résultats de juin prochain.

TOUS ENSEMBLE, VOTONS ET FAISONS VOTER CGT !